



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



GROUPE DE TRAVAIL 2 RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE

1^e RÉUNION : Cadre légal de la Convention de La Haye et du droit communautaire

Hôtel Ibis Moussafir Rabat

Rabat, les 23 et 24 octobre 2008

ORDRE DU JOUR

Mercredi 22 octobre 2008

19h30–21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

Jeudi 23 octobre 2008

08h30–09h00 Enregistrement des participants.

09h00–09h30 Discours d'ouverture.

Mohamed LIDIDI, Représentant du Ministère de la Justice marocain, Secrétaire général du Ministère de la Justice du Maroc et coordinateur national du Projet EuroMed Justice II au Maroc

Représentant de l'Institut Supérieur de la Magistrature, Rabat

Jérôme CASSIERS, Conseiller- Affaires politiques, Commerce, Information, Culture, Représentant de la Délégation de la Commission européenne au Royaume du Maroc.

Présentation du Groupe de travail et du Projet EuroMed Justice II

Javier SANCHEZ CANO, Directeur de l'Institut européen d'administration publique-Centre européen des régions (IEAP-CER) (Chef de file du consortium chargé de la mise en oeuvre du Projet EuroMed Justice II), Barcelone (ES)

09h30–10h00 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

Khaled ABOUALI, Coordinateur du Projet EuroMed Justice II ; Maître de conférences, Institut européen d'administration publique - Centre européen des régions (IEAP-CER), Barcelone (ES)

Présentation des participants.

10h00-10h45 1^e Exposé sur « Le cadre légal actuel de la Convention de La Haye et du droit communautaire. Les Conférences judiciaires de Malte sur les conflits familiaux transfrontaliers. »

Philippe LORTIE, Premier Secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé, La Haye (NL)

10h45-11h00 Pause café

11h00-11h45 2^e Exposé sur « Comparaison entre le droit européen et le droit des pays MEDA en la matière. »

Kalthoum MEZIOU, Professeur émérite, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université de Tunis, Tunis (TN)

11h45-13h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA.

13h30-15h00 Déjeuner

15h00-16h30 Discussion sur les exposés des représentants des pays MEDA et des experts internationaux. Approche comparative internationale et débat sur les questions envoyées à l'avance.

Khaled ABOUALI

16h30-16h45 Pause café

16h45–18h00 Discussion sur les exposés des représentants des pays MEDA et des experts internationaux. Approche comparative internationale et débat sur les questions envoyées à l'avance (*suite*)

Khaled ABOUALI

Fin de la première journée

Vendredi 24 octobre 2008

08h30–10h30 Débat. Principales lacunes identifiées dans ce domaine qu'il s'agit de combler dans la région euro-méditerranéenne concernée par le projet.

Khaled ABOUALI

10h30–10h45 Pause café

10h45–12h00 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière de famille dans la région euro-méditerranéenne concernée par le projet.

Khaled ABOUALI

12h00-13h30 Débat. Discussion sur les recommandations et activités de formation à adopter.

Khaled ABOUALI

13h30-15h00 Déjeuner

15h00-16h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

16h30-16h45 Pause café

16h45-17h45 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

Adoption du calendrier des réunions du groupe de travail et de la méthodologie à suivre pendant ces réunions.

17h45-18h00 Clôture.

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation

Cette réunion se situe dans le cadre de la deuxième composante du projet : Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : Droits de garde et de visite. Au cours de cette première réunion consacrée au « Cadre légal actuel de la Convention de La Haye et du droit communautaire. Conférences judiciaires de Malte sur les conflits familiaux transfrontaliers », nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, notamment les problèmes pratiques et spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger d'une décision judiciaire, et les chantiers de réforme législative et réglementaire ouverts ou accomplis en ce domaine. Ainsi, nous saurons quels sont les priorités et les besoins à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires de cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. Nos discussions porteront aussi sur les résultats attendus en la matière et sur les dates et lieux des activités. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe seront présentées à la Conférence régionale en mai 2009.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brossent un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder. Néanmoins, les participants peuvent bien entendu proposer les sujets qu'ils estiment intéressants pour la discussion.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

Experts

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer aux quatre réunions prévues pour chaque composante du projet, mais plus particulièrement qu'entre deux réunions ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière

virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'information, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

Résultats attendus par le Groupe de Travail 2

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle des droits de garde et de visite dans les conflits transfrontaliers en matière familiale dans chaque PM.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux du groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet. De nos jours, ce thème touche toutes nos sociétés. Dès lors, une attention particulière sera accordée aux mariages mixtes, aux couples en proie à des difficultés économiques et aux enfants issus de ces mariages, dans le but de résoudre les conflits de manière satisfaisante. L'accent sera mis sur la résolution de conflits concernant les droits de garde et de visite par le biais de la médiation et de la facilitation des droits d'accès (comme les commissions mixtes et de conciliation et les centres de contact, p. ex. les espaces rencontres). L'élaboration de propositions pour l'institution de comités ad hoc, de centres de visite et d'autres initiatives de ce genre s'appuiera sur une analyse préalable des problèmes juridiques impliqués dans la reconnaissance des droits de visite aux parents qui n'ont pas la garde de l'enfant, surtout dans le cas de décisions rendues par des tribunaux religieux.
4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante.
6. Amorcer une discussion sur l'élaboration du Document d'orientation.

Documentation

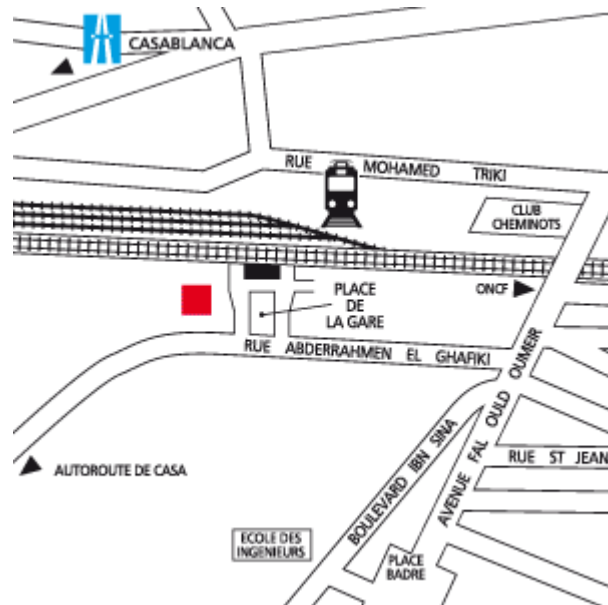
Une liste de la documentation de base sera discutée/remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

- Calendrier des réunions de ce groupe de travail
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, la Conférence de La Haye, les conférences judiciaires de Malte, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.
- Bibliographie

Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

Lieu où se tiendra la réunion et logement des participants



La réunion aura lieu à :
Hôtel Ibis Moussafir Rabat

Les participants MEDA seront logés à :

Hôtel Ibis Moussafir Rabat Hôtel
32-34, rue Abderrahmane El Ghafiki
place de la Gare

RABAT – AGDAL – 10000
MAROC

www.ibishotel.com

Téléphone: (+212)37/774926

Télécopieur: (+212)37/774903